

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le sept mai deux mille quinze, à dix-neuf heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour la séance d'installation de l'exécutif du conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON ainsi proclamé par la délibération 2015-071.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/04/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Michel LE BRAS, Franck LETOUX, Sébastien MOREAU, Alain DARBON, Michel PARVY, Alexandre MAZIN, Monique BLONDEL, Christine RIFFAUD, Jean-Pierre ESTRADE, Catherine CELESTIN, Josiane ROUCHUT, Alain GONZALES, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Camille DUDOGNON, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT

Absents et excusés : MARQUET Dominique a donné pouvoir à LETOUX Franck ; DELMOND Estelle a donné pouvoir à PARVY Michel ; NOUHAUD Xavier a donné pouvoir à CLEDAT Roger ; AYMARD Sylvie a donné pouvoir à DARBON Alain ; GILLES Dominique a donné pouvoir à FAUCHER Alain ; LAFOREST Claudine a donné pouvoir à NEXON Jean-Pierre ; DECOUT Jean-Claude a donné pouvoir à ESTRADE Jean-Pierre ; DUCHEZ Paul a donné pouvoir à DUDOGNON Camille.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-075 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2015-071 du 7 mai 2015 portant sur l'élection du Président,

Vu la délibération 2015-072 du 7 mai 2015 portant sur la détermination du nombre de vice-présidents

Vu la délibération 2015-073 du 7 mai 2015 portant sur l'élection des Vice-Présidents,

Vu la délibération 2015-074 du 7 mai 2015 portant sur la détermination du nombre de conseillers au Bureau Communautaire

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a décidé que le Bureau Communautaire sera composé du Président et des neuf Vice-Présidents et de deux autres membres, afin que le Bureau Communautaire soit composé d'un représentant par commune, qui seront élus comme le Président et les Vice-Présidents.

Suite à l'élection du Président et des Vice-Présidents, Monsieur le Président constate que les communes de Champnétery, Eybouleuf, La Geneytouse, Royères, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin Terressus, Saint-Paul, Sauviat sur Vige, Saint-Bonnet Briance et Saint-Denis des Murs possèdent un représentant au Bureau Communautaire.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature d'un représentant de la commune de Moissannes pour siéger au Bureau Communautaire.

Monsieur Jean-Louis Bregaint se déclare candidat.

- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 4
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Monsieur Jean-Louis BREGAINT ayant obtenu 29 suffrages, est élu au Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature d'un représentant de la commune du Châtenet en Dognon pour siéger au Bureau Communautaire.

- Monsieur Roger CLEDAT se déclare candidat.
- Nombre d'inscrits : 33
- Nombre de votants présents et représentés : 33
- Bulletins blancs et nuls : 11
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Monsieur Roger CLEDAT ayant obtenu 22 suffrages, est élu au Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat.

Suite à l'élection de ces deux derniers membres, Monsieur le Président donne la composition du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat :

Monsieur Alain DARBON, Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Léonard de Noblat

Monsieur Jean-Pierre ESTRADA, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Martin Terressus

Monsieur Bernard POUSSIN, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Denis des Murs

Monsieur Bernard DUMONT, 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Eybouleuf

Monsieur Pierre LANGLADE, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Champnétery

Monsieur Alain FAUCHER, 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de La Geneytouse

Madame Josiane ROUCHUT, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Paul

Monsieur Jean-Pierre NEXON, 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Sauviat sur Vige

Monsieur Franck LETOUX, 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Royères

Madame Sylvette CHADELAUD, 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de Noblat, commune de Saint-Bonnet Briance

Monsieur Jean-Louis BREGAINT, commune de Moissannes

Monsieur Roger CLEDAT, commune du Châtenet en Dognon

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Alain DARBON

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

11 MAI 2016